

FICHE D’INSCRIPTION

🞎Madame – 🞎Mademoiselle – 🞎Monsieur Date de naissance : xx/xx/xxxx

### Nom : ……………………………… Prénom : ….………… Adresse : ………………….…………………...……………………….

Code postal : ………… Ville : …………………………

Téléphone : xx.xx.xx.xx.xx Portable : xx.xx.xx.xx.xx

Email : ………….…………………………………………

Personne à contacter en cas de besoin :

Nom : ……….…………………………. Tél : xx.xx.xx.xx.xx

* + Une autorisation écrite des parents pour les mineurs



**Autorisation de droit à l’image**

Je soussigné 🞎Madame – 🞎Mademoiselle – 🞎Monsieur

Nom : ……………………………………… Prénom : …………………………………

Né(e) le : xx/xx/xxxx à : ………………………………

Adhérent de l’association sportive: Objectif Kiteloop la Grande Motte

⬜ Autorise

⬜ Refuse

* d’être pris(e) en photo et/ou filmé(e) lors de manifestations organisées par l’association.
* d’utiliser ces mêmes images et/ou vidéos à des fins de communication (affiches, articles presse et site Web…).

Fait-le : xx/xx/xxxx

Signature : ……..………………

|  |
| --- |
| **REGLEMENT INTERIEUR**  **ASSOCIATION OBJECTIF KITELOOP LA GRANDE MOTTE** |



# Préambule

* Le présent règlement est sujet à modifications et devra être consulté régulièrement via le site internet de l'association
* Le règlement intérieur a pour objet de préciser les statuts de l'association. Le présent règlement intérieur est remis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent pour approbation et signature.

# Conditions d'adhésion

* Etre admis par le bureau directeur en tant que membre d'honneur, bienfaiteur ou actif
* Signer et accepter sans réserve le présent règlement intérieur
* Etre majeur (pour les mineurs, fournir une attestation parentale autorisant celui-ci à la pratique du kitesurf)
* Attester de la détention d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du kitesurf de moins de trois ans (conformément au décret du 26 août 2016) à la date du renouvellement de la licence ou d'un an à la date de l'adhésion pour une pratique en compétition.
* Disposer du niveau minimum : maîtrise de son aile, connaissance des règles de sécurité et de navigation (validé par un des membres du comité directeur)
* S'acquitter de la cotisation annuelle. Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le comité directeur. Le versement de la cotisation annuelle doit être établi uniquement par chèque à l'ordre de l'association. Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre. Les membres d'honneur sont dispensés de cotisation, sauf s'ils décident de s'en acquitter de leur propre volonté.
* La licence assurance FFVL est obligatoire. L'option RC Kite est obligatoire pour l'année en cours (Ou justifier de la détention d'une couverture assurance incluant la prise en charge du kitesurf)

# Exclusion

* L'OKGM se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement les membres ne respectant pas le présent règlement
* En cas de décès, la qualité de membre s'éteint avec la personne
* Tout commerce ou usage divers sous le nom de l'association sans son approbation constitue un motif grave d'exclusion

# Equipement

* Pour des raisons de visibilité sur le plan d’eau, le port du lycra vert à l’effigie du club est obligatoire lors de la pratique du kitesurf
* Chaque pratiquant devra disposer d'un matériel conforme, adapté, et en bon état, qu'il se doit de vérifier à chaque session. L'OKGM se réserve le droit d'interdire l'usage de matériel (ailes, lignes, barres,...) qu'elle jugerait dangereux
* Chaque pratiquant devra disposer obligatoirement d'un Leash d'aile, ainsi qu'un système de largage d'aile sous charge opérationnel et reconnu conforme
* Chaque pratiquant devra disposer d'un moyen de lest afin de sécuriser l'aile au sol
* Chaque pratiquant devra disposer d'un coupe ligne à portée de main

# Sécurité (sur terre et sur l'eau)

* Ne jamais pratiquer le kitesurf seul, et disposer d'un moyen d'alerte des secours
* Toujours s'informer des conditions météo du site de pratique (force, orientation et évolution du vent). Ne pas pratiquer en cas d'orage.
* Mettre en garde les spectateurs et/ou l'entourage présents de la puissance d'une aile de traction, du danger potentiel à rester à proximité du pratiquant, et des conduites à tenir (ne pas attraper les fils, manière d'attraper l'aile, de dégonfler l'aile, de faire décoller et atterrir l'aile)

-Toujours utiliser une aile adaptée à la force du vent et à son niveau

* Ne jamais naviguer par vent de terre, sauf si un dispositif de sécurité est prévu (bateau,...)
* Ne jamais décoller ou atterrir son aile seul
* Obligation de porter assistance aux pratiquants en difficulté, sur terre ou sur l'eau
* Le port du casque et du gilet est conseillé (obligatoire en cas d'utilisation de Leash de planche)
* Sécuriser toutes les ailes posées au sol afin d'éviter tout redécollage intempestif. Enrouler préalablement ses lignes autour de sa barre dès lors que l’aile est sans surveillance
* Si existante, utiliser l'aire de départ et d'arrivée dégagée, balisée et autorisée
* Eviter les endroits très fréquentés, ne pas pratiquer dans les zones de baignade ou réservées à d'autres activités
* Toujours respecter une zone de sécurité libre sous le vent avec les autres utilisateurs, les berges et les obstacles potentiels, sur terre ou sur l'eau
* Respecter les règles de navigation en vigueur
* La bande des 100 mètres est réservée aux départs et aux retours vers la zone technique terrestre
* Il est interdit d'évoluer avec l'aile au zénith à proximité des zones de baignade et des digues
* En cas de difficultés à proximité des digues (50 mètres), le largage de l'aile est obligatoire

# Prêt de matériel

* Tout matériel acheté par l'association ou donné à l'association pourra être utilisé par les membres à jour de leur cotisation et de leur licence fédérale.
* L'adhérent s'engage à prendre soin du matériel prêté par l'association. Tout dégât occasionné sur du matériel de prêt sera à la charge du membre utilisateur.

# Valeurs et comportement

Tout adhérent est responsable de son comportement et de ses actes en regard de la législation (arrêtés municipaux, préfectoraux,...)

- Chacun devra œuvrer à la bonne cohabitation entre nous, Kitesurfers, et les diverses personnes présentes sur les lieux de pratique (vacanciers, pêcheurs, planchistes, plaisanciers,...) afin de pratiquer dans les meilleures conditions

- La protection de l'environnement étant une valeur fondamentale de l'association OKGM, toute forme de pollution pourra être motif d'exclusion

- Toute forme de violence (physique ou morale), propos racistes ou homophobes pourra être motif d'exclusion

- Tout membre de l'association se doit de véhiculer une bonne image de l'association et du kitesurf en général

**Rappel des règles de navigation (liste non exhaustive) :**

- En cas de croisement, le pratiquant au vent doit lever son aile, tandis que le pratiquant sous le vent doit baisser la sienne

- Pas de changement de direction sans avoir vérifié au préalable que cela ne gêne pas l'évolution des autres pratiquants

- Le pratiquant naviguant tribord amure (main droite devant) à la priorité, mais il reste tenu d'effectuer toute manœuvre nécessaire pour éviter une collision

- Le pratiquant sous le vent a toujours la priorité (car il ne vous voit pas), que ce soit sur terre ou l'eau

- Le pratiquant entrant dans l'eau est prioritaire sur le pratiquant sortant de l'eau, ou en train de naviguer

- Ne pas faire des sauts trop près du bord, prendre une marge de sécurité. Toujours vérifier qu'il y ait un espace sans obstacle suffisamment grand sous le vent (considérer que les autres engins se déplacent aussi)

- Sur une vague, le pratiquant qui surfe a priorité sur celui qui saute ou qui remonte la vague

- Tenir compte des difficultés que peuvent avoir les débutants à respecter les règles de navigation

- Quelques soient les priorités, toujours chercher à éviter la collision. Un pratiquant non prioritaire peu par exemple être en difficulté, ou les conditions géographiques (obstacle) peuvent l'empêcher de manœuvrer.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur qui m’a été remis et m'engage à le respecter

Fait le : xx/xx/xxxx Signature : ……..………………